

Compte rendu de la CAPD du 18 mai 2015

L'IA DASEN n'étant pas présente, la réunion est menée par la secrétaire générale. On ne peut que regretter l'absence du décisionnaire qui ne permet pas d'obtenir des avancées pour les personnels en séance.

1. Approbation du procès verbal de la CAPD du 23 mars

Lors de la CAPD du 23 mars dernier, l'IA avait accepté de préciser sur la circulaire concernant les demandes de travail à temps partiel que les modalités soient connues en amont. Or, sur le PV proposé par l'administration cette mention n'apparaît pas. Les délégués du SNUipp-FSU23 demandent que celles-ci apparaissent sur le PV puisqu'il s'agit d'un compte-rendu, qui doit refléter la teneur des débats et décisions prises en CAPD.

La SG propose de reporter l'approbation à la prochaine CAPD après avis de l'IA.

2. Accès à la hors-classe des professeurs des écoles :

Barème : *échelon X 2 + note + 1 point pour les directeurs + 1 point REP et REP+*

Le contingent est cette année de 24 personnels promouvables.

Seront promus au 1^{er} septembre 2015 : Liste principale : AUCLAIR Claude, MANSION Catherine, CLEMECON-HEMERY Patricia, PERRICHON Brigitte, DEL PUPPO Anne-Marie, JUNCKER Régine, LAROUSSE Dominique, MOREAU Danièle, VOLONDAT Catherine, POLLI Patrick, QUINTIN Christine, POLLI Martine, GLUNCK Mireille, ROUBY Jean-Luc, AUCLAIR Philippe, MARTIN Marie-Christine, FREISSEIX Sylvette, RIBIERE Véronique, MASSON Pascal, DUBOIS Mireille, SIMON Jean-Michel, CHABREDIER Evelyne, DURET Anne-Marie, PARSEJOUX Brigitte.

Liste complémentaire : LAPORTE Roland, JOUANNO Claude, LAURENT Jacques, FOUSSADIER Patrick, BERNERON Marylène, KUTARBA Philippe, GRELAUD Elisabeth, BLANCHET Patrice, LAFAYE Françoise, MOUTAUD Georgette, BIDAULT Bertrand, BEAUDOUX Catherine, PINAUD Jean-Noël, JACQUES Patricia, RIGAUD Sophie, FAVIERE Alain, VEISSIERE Bernard, SMIRNOFF Ivan, BOUYERON Bernard, PARIS Pascal, LARPIN Francis, RAPHANAUD Jean-Marie, SCHOONAERT Marc, CRASSOUS Philippe.

Si un collègue de la liste principale décide de partir à la retraite et donc de ne pas bénéficier de sa promotion, la liste complémentaire sera ouverte.

Vote : Pour : 5 (Administration)

Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Explication de vote : Sandrine GORGEON rappelle que le SNUipp-FSU 23 demande la création d'échelons supplémentaires accessibles à tous et permettant à tous les professeurs des écoles d'atteindre l'indice terminal du corps (soit 783).

3. Intégration des Instituteurs par liste d'aptitude dans le corps des PE

Sur les 3 instituteurs en activité dans le département, 1 remplit les conditions d'ancienneté pour accéder au corps des PE par liste d'aptitude. N'étant pas candidat, aucun instituteur ne sera inscrit sur la liste d'aptitude.

Les délégués du SNUipp-FSU demandent pourquoi l'unique collègue candidat n'a pas été admis au concours pour 1 seul poste ?

L'administration en reprend note et va se renseigner.

4. Inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école

Une collègue a passé l'entretien le 2 avril et a reçu un avis favorable.

La collègue qui avait reçu un avis défavorable et pour laquelle nous étions intervenus lors de la CAPD du 23 mars a passé un 2^{ème} entretien le 2 avril et a reçu un nouvel avis défavorable. Cette collègue a déjà exercé les fonctions de directrice, à la demande de l'administration. Le SNUipp-FSU23 ne comprend pas l'avis de la commission, demande pourquoi il n'y avait pas d'IEN dans celle-ci. L'administration répond que l'IA-DASEN était présente et que donc le corps d'inspection était représenté. L'administration reconnaît l'incohérence entre la situation professionnelle et l'avis de la commission concernant la collègue mais ne souhaite pas revenir sur la décision de la commission. La SG précise que la candidate peut demander un rendez-vous pour avoir des explications.

Candidate ayant un avis favorable à l'entretien : inscription sur la liste d'aptitude

Vote : pour 10 (administration + SNUipp-FSU)

Candidate ayant un avis défavorable à l'entretien : inscription sur la liste d'aptitude

Vote : pour 5 (SNUipp-FSU) contre 5 (Administration)

5. Point sur les INEAT/EXEAT :

Sandrine GORGEON souligne que la question des mutations est extrêmement prégnante dans notre département qui, année

après année, reste le bon dernier en terme de satisfaction des personnels demandant à changer de département, tant pour rapprochement de conjoint que toutes demandes confondues.

La SG indique que les INEAT-EXEAT ne sont qu'une phase d'ajustement, faisant suite aux permutations. Elle précise que seules les demandes extra-académiques seront examinées ce jour.

Le SNUipp-FSU regrette fortement cette décision car les situations concernant l'académie sont nombreuses et tout aussi urgentes que les autres.

Le SNUipp-FSU23 fait les propositions suivantes :

INEAT :

Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que tous les INEAT avec rapprochement de conjoint ou en vœu 1 ou 2 pour la Creuse soient accordés.

La SG propose d'étudier seulement les INEAT des personnes qui demandent la Creuse en vœu 1 et pour rapprochement de conjoint :

- Emmanuel LECLEF (50) (en échange de Jimmy DESLANDES)
- Angélique BOQUET (36)
- Virginie DUCLUZEAUD (36)
- Sophie BRUNEL (89)
- Cynthia VAZ (94)

Soient les personnes qui ont fait une demande **en vœu 1 avec un rapprochement de conjoint**

EXEAT :

La SG précise que seuls les EXEAT extra-académiques seront examinés.

Le SNUipp-FSU demande à ce que tous les EXEAT extra-académiques soient accordés y compris ceux pour convenances personnelles.

L'administration propose l'EXEAT pour :

- Fanny DANIEL (56, 22, 29, 44, 53, 50, 61, 72, 85)
- Françoise LAFAYE (14)
- Jimmy DESLANDES (50) (en échange d'Emmanuel LECLEF)
- Sophie VIANNE (973)
- Julien RIVET (uniquement pour le 36)

Soient les personnes qui ont fait une demande **hors académie avec un rapprochement de conjoint.**

Vote : Pour : 5 (Administration)

Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Explication de vote : Le SNUipp-FSU regrette que le travail au niveau intra académique ne soit pas plus avancé. De plus elle rappelle que la phase des INEAT EXEAT est la seule possibilité d'avoir du mouvement de personnels.

Les autres situations ne sont pas refusées mais seront examinées ultérieurement.

(CAPD le 15 juin et le 2 juillet)

6. Demandes de disponibilité, détachement et réintégrations

Disponibilité : ALAMARGUY Nicolas, BERNIGUET Marie-Agnès, BRUCHET Caroline, COTET Elodie, ESPONA Antoine, GENTY Caroline, GRAEBLING-MARION Valérie, JEANSANNETAS Eric, LAVIGNE Anita, LEJAY Evelyne, RATIE Fanny, SERRAILLE Elise, SIART-COMELERA Isabelle (en attente), SOUTIF Maxime.

2 autres dossiers sont en attente de confirmation, ils dépendent de l'obtention ou non d'un INEAT.

Détachements : ALLAIN Anne-Marie, BAYOL Philippe, CARRIOU Eric, CRASSOUS Philippe, DUVIEUSART Christine, FURET Estelle, PINAUD Jean-Noël, POUZAUD Isabelle, ROUSSEAU SOUPLET Nicole.

Réintégrations : GIRDAL-LATOUR Isabelle

CANTAREL Pascale réintègre le 2nd degré à compter du 01/05/2015

POUZAUD Thierry est radié de l'Education Nationale et intégré dans la Fonction Publique Territoriale.

7. Information sur les postes adaptés.

4 dossiers étaient examinés lors du groupe d'experts du 2 avril 2015. Un seul poste est possible pour le département. Un personnel est reconduit sur un poste adapté de courte durée. Un personnel est sur liste complémentaire. Deux personnels sortent du dispositif.

Le SNUipp-FSU déplore le manque de postes, qui conduit à ne pas pouvoir proposer de solutions adaptées à des personnels dans le besoin. Le SNUipp-FSU demande une clarification sur les modalités d'entrée et de sortie dans le dispositif de postes adaptés de courte durée.

Le responsable de la DIPER indique que ces personnels ont été informés par courrier à la suite des décisions prises au groupe d'experts.

Julien Colombeau regrette que cette information ait été aussi tardive par rapport au calendrier du mouvement.

Le responsable de la DIPER précise que les personnels peuvent toujours se renseigner auprès du médecin du Rectorat.

8. Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23

Décharges de direction : *Quelles sont les modalités envisagées pour la fin de l'année ? Quelles sont les modalités d'information aux directeurs ? Y a-t-il un calendrier de prévu ?*

Il faut 4 BM à temps complet pour effectuer les décharges restantes pour l'année 2014-2015. Le calendrier a été fait et les personnels (directeurs et brigades) ont été informés des dates.

Pour l'an prochain, les modalités des décharges de direction pour les écoles à 3 classes sont à l'étude, notamment pour une inclusion dans les services de TRS. Ces écoles bénéficieront de 10 jours de décharge dans l'année.

Formation : *quelles sont les modalités de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires partagé entre l'Education Nationale et l'ESPE ?*

Quelle est la place des collègues déchargés par des fonctionnaires stagiaires dans la formation, qui ont été destinataires de la notice formateurs et à qui l'on parle de « compagnonnage » ?

Aucune réponse si ce n'est que les « EMF interviennent à l'ESPE » et que « les stagiaires ne font pas remonter des demandes particulières quant à leur formation ».

Indemnités pour les personnels en formation initiale : quelles sont les modalités de calcul et de versement de l'indemnité régie par le décret 2006-781 ?

L'administration ne souhaite pas communiquer sur une possibilité d'indemnité qui, pour elle, doit rester exceptionnelle. Une explication serait toutefois donnée lors du séminaire de rentrée qui accueille les stagiaires au niveau départemental.

Quelles sont les modalités de stage envisagées pour la formation initiale 2015-2016 ? Quels sont les supports de stage envisagés ?

Les supports de stage seront en majorité des décharges de direction. Les stagiaires seront en stage le lundi, le mardi, et 1 mercredi sur 2. (Formation en alternance 50% ESPE, 50% stage)

Quelles sont les modalités de la formation des directeurs cette année ? L'année prochaine ?

L'IEN de G1 indique que la cohorte de cette année est faible en nombre, avec des parcours professionnels diversifiés et donc une très grande hétérogénéité. Elle précise que la formation a été adaptée et la plus proche possible de leur demande.

Elle admet que les 5 semaines réglementaires ne sont pas assurées.

Quelles sont les modalités de rattrapage horaire sur des stages de plusieurs jours (journée de stage de 6 heures, ce qui n'est plus le cas de la journée scolaire) ?

Les stagiaires qui sont en stage pendant une semaine ne travaillent pas le mercredi matin. Par contre si un collègue est 2 fois en stage pendant 2 jours, il ne peut pas récupérer de $\frac{1}{2}$ journée.

Le SNUipp-FSU demande que les mêmes règles soient appliquées pour tous.

L'IEN de G1 indique que les stagiaires qui estiment devoir pouvoir récupérer des heures devront faire un courrier à l'administration.

Élèves dits « perturbants » : *Nous aimerions être destinataires d'un bilan écrit du poste de maître spécialisé dans les troubles du comportement et de la conduite. Quelles procédures sont mises en place pour la gestion des enfants hautement perturbants ? Quelles informations de ces procédures et des missions de ce poste est prévue pour l'année scolaire prochaine puisque le poste est pérennisé ?*

L'Administration reconnaît une nouvelle fois le manque de communication autour de ce poste. Elle s'engage à faire passer une information avant la rentrée concernant les objectifs et missions de ce demi-poste ainsi que les moyens de contact.

La SG ébauche un bilan quant aux objectifs, aux missions et aux perspectives de ce $\frac{1}{2}$ poste (135 élèves, dont 7 de la MECS de Bosgenêt, 141 contacts établis dont 45 enseignants lors d'équipes éducatives, ESS...)

Indemnités péri-éducatives : *quels sont les critères d'attribution ? Comment sont-elles réparties entre les différents personnels ?*

Des indemnités sont réservées pour les projets artistiques et culturels et les projets innovants. Les demandes se font par des formulaires à compléter. Les appels à projet sont communiqués dans un courrier du jeudi.

La responsable de la DIMOS précise que des projets creusois (1^{er} et 2^{ème} degré) ont été retenus mais sans donner de chiffres.

Sujétions spéciales : *comment sont-elles connues des personnels, par quoi sont-elles régies ?*

L'administration s'était engagée à informer les personnels avant le mouvement. Elle est toujours en attente de documents d'une association gérant les unités d'enseignement. Les personnels peuvent toutefois s'adresser, selon l'administration, à l'IEN GII-ASH. Personne n'est en mesure de préciser de quels textes réglementaires dépendent ces sujétions spéciales.

Sans aucune information préalable, ces sujétions spéciales sont toutefois soumises à signature des personnels lors de l'attribution d'un poste !

Frais de déplacement : *quel est le calendrier actuel de remboursement des frais de déplacement des personnels, notamment les itinérants, les stagiaires, les délégués du personnel et les personnels en formation continue ? Quelles sont les différentes enveloppes ainsi que leurs dotations ?*

Le responsable de la DIPER reconnaît un retard de remboursement des frais. La situation devrait se débloquer très rapidement car une dotation est en cours.

Le SNUipp-FSU déplore que les ajustements de budget se fassent au détriment des élèves et des équipes en réduisant les interventions des RASED, des DAPER, ...

Remplaçants : *pourquoi les brigades stages n'ont plus l'autonomie dont ils disposaient jusqu'alors pour remplir leur mission ?*

L'administration précise que le changement de gestion des personnels remplaçants (pôle remplacement) et de la formation continue a impacté l'organisation des brigades stages. Elle propose que le SNUipp-FSU fasse remonter les demandes de coordination et de lien lors du Conseil Départemental de Formation !!

Quelle est la procédure utilisée pour la répartition des brigades congés ?

Nous souhaitons également toujours être destinataires des documents présentés par l'administration sur les absences de titulaires de classe non remplacées. Qu'en est-il de ces absences non remplacées pour les mois d'avril, y en a-t-il eu au mois de mai ?

Le responsable de la DIPER indique qu'il y a encore quelques journées non remplacées en avril mais que les décharges de direction des écoles à 3 classes et moins ont été privilégiées par rapport aux remplacements courts.

Les délégués SNUipp-FSU 23:

Marie-Claire BOUCHER, Julien COLOMBEAU, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Fanny TISSANDIER.

SNUipp-FSU 23